



Arrêté du 15 mars 2018 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse SUD

NOR : JUSF1807584A

Le directeur interrégional SUD,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Arrête :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse SUD les personnes suivantes :

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - Syndicat National des Psychologues (SNP)

- Titulaires : Monsieur SERAYSSOL Renaud
- Suppléants : Monsieur HAIDAR Nour Eddine

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Madame BOUCAYS Marie-Julie
Monsieur BEDJGHIT Abdelkader
- Suppléants : Madame TREPP Aurore
Monsieur TROY William

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Monsieur TORRES Julien
Madame REUS ép FORTUNATO Cécile
Madame PORTES Laurence
Monsieur SCHMUTZ Christophe
Madame PION Ludivine
- Suppléants : Madame LAFOSSE Marie
Madame GHESLIN Sophie
Monsieur FORTUNATO Vito
Madame BORONAD ép COLOT Sophie

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires : Monsieur ALAYRANGUES Pierre
Monsieur CATTIAU Eric
- Suppléants : Monsieur HAMARD Patrick
Monsieur HORTAL Serge

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse SUD est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 mars 2018

Le directeur interrégional de la PJJ SUD

Michel GELLF

